



**Assemblée Générale Ordinaire
Procès verbal du 25.04.2024**

LA FOUILLOUSE (42)

25.04.2024



Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ASAC du 25 Avril 2024 – à LA FOUILLOUSE (42)

L'an deux mille vingt quatre, et le vingt cinq avril, à huit heures trente, les membres de l'association ASAC, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à La Fouillouse (42) sur convocation, par courrier électronique, faite par SIMON Denis.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été approuvée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire, les pouvoirs des membres représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Membres présents :

- | | |
|--------------------------|--|
| - M. Jérôme BRUNNER | ALLIANCE AUTOMOTIVE (Visio conférence) |
| - M. Stéphan CHAUWIN | CERCLE OPTIMA |
| - Mme Sylviane LE BORGNE | AUTO FORMATION QUALITE |
| - M. Eric LOURADOUD | ATELIER CORREZIEN DE FREINAGE |
| - M. Benoit MIGEON | TVI |
| - M. Gildas PINTAUD | UNITAK |
| - M. Stéphane RAPAPORT | AUTODISTRIBUTION |
| - M. Stéphane RAVION | CCA |
| - M. Denis SIMON | ASAC |

Membres absents et excusés :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| - M. Stéphane BLANDIN | NIORT FRERES |
| - M. Gérard CORNUT | CORNUT SERVICE |
| - M. Carlos MAESTRO | SOGO |
| - M. Vincent TOUZANNE | COMMINGES DIESEL |
| - M. Robby VANDENBERGHE | GTRUCKS |
| - M. Vincent VIDAL | SERVITED |

Invités présents :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| - Mme Sylvie JAYLES | Déléguée Générale ASAC |
| - Mme Myriam PLACHESI-EVELLIN | RLC |
| - M. Emmanuel PRUDON | QUALITY PARTNER |

Invitée absente et excusée :

- | | |
|-----------------------|--------|
| - Mme Francine PASCAL | CETIFA |
|-----------------------|--------|



L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Denis SIMON.
Madame Sylvie JAYLES est choisie comme secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il n'y a donc pas de quorum.

Avant de présider l'AGO, un tour de table permet aux nouveaux membres de se présenter.

Mme Myriam PLACHESI et Mr PRUDON sont présents à cette Assemblée, ils sont candidats à un poste d'administrateur du collège C, tous les autres membres ont renouvelé leur candidature.

Mr CORNUT, administrateur du Collège A, a annoncé lors du dernier Conseil d'Administration en 2023 de faire valoir ses droits à la retraite et de quitter son poste en 2024.

Mme Francine PASCAL de CETIFA a déposé sa candidature au Collège A.

Pour raison professionnelle, elle est absente à cette Assemblée Générale.

Le déroulement de la matinée se fera de la sorte :

-  Ouverture de l'AGO
-  CR des actions ASAC 2023
-  Présentation des comptes
-  Formalités légales

Le CR des actions 2023 est énoncé par Sylvie JAYLES

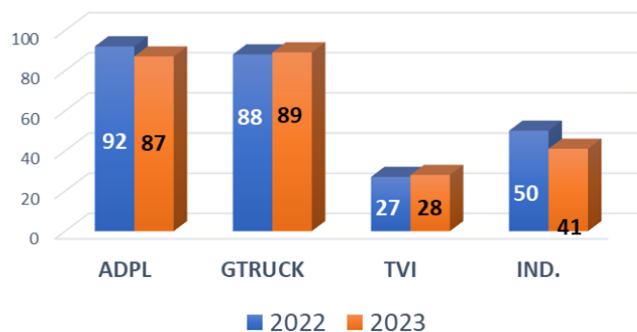
- La liste des actions et des résultats 2023 est à la disposition des membres sur simple demande pour une meilleure visibilité et compréhension.

❖ Cotisations 2023 – Évolution sur 2 ans

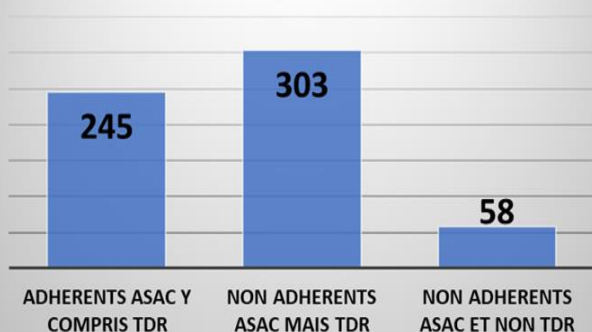
2022				
Indépendants	Groupements	Soutiens	Partenariats	Total
14 750,00 €	57 960,00 €	31 625,00 €	9 500,00 €	113 835,00 €
Indépendants	Nombre	Montant	total	
	48	295,00 €	14 160,00 €	
2 Nouveaux	2	295,00 €	590,00 €	
			14 750,00 €	
Groupements				
AUTODISTRIBUTION	92	280,00 €	25 760,00 €	
GTRUCK	88	280,00 €	24 640,00 €	
TVI	27	280,00 €	7 560,00 €	
			57 960,00 €	
Soutiens				
CO			7 500,00 €	
UNITAK			10 875,00 €	
RLC			5 750,00 €	
QP			7 500,00 €	
			31 625,00 €	
Partenaires				
VDO			3 000,00 €	
INODIS Tachy			2 500,00 €	
INODIS EAD			1 000,00 €	
DPAN			1 000,00 €	
SIRAC			2 000,00 €	
SESALY			0,00 €	
INTELLIC*			0,00 €	
			9 500,00 €	
TOTAL GENERAL			113 835,00 €	

2023				
Indépendants	Groupements	Soutiens	Partenariats	Total
12 095,00 €	57 120,00 €	33 675,00 €	9 500,00 €	112 390,00 €
Indépendants	Nombre	Montant	total	
	40	295,00 €	11 800,00 €	
Nouveau	1	295,00 €	295,00 €	
			12 095,00 €	
Groupements				
AUTODISTRIBUTION	87	280,00 €	24 360,00 €	
GTRUCK	89	280,00 €	24 920,00 €	
TVI	28	280,00 €	7 840,00 €	
			57 120,00 €	
Soutiens				
CO			7 500,00 €	
UNITAK			10 875,00 €	
RLC			7 800,00 €	
QP			7 500,00 €	
			33 675,00 €	
Partenaires				
VDO			3 000,00 €	
INODIS Tachy			2 500,00 €	
INODIS EAD			1 000,00 €	
DPAN			1 000,00 €	
SIRAC			2 000,00 €	
SESALY			0,00 €	
INTELLIC*			0,00 €	
			9 500,00 €	
TOTAL GENERAL			112 390,00 €	

Evolution Adh. 2022-2023



Potentiel ASAC en nombre



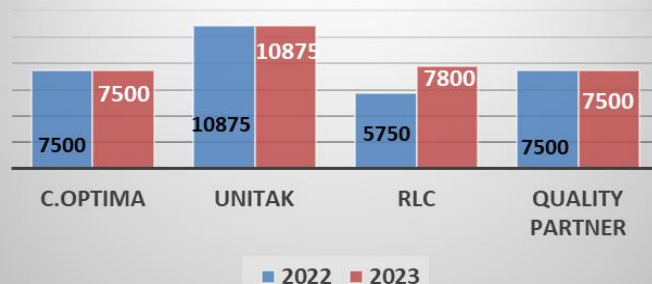
En 2023, 606 ateliers agréés recensés contre 604 en 2022.
Le nombre d'ateliers impliqués dans l'ASAC 548 soit 90%.

❖ Soutiens 2023 – Évolutions sur 2 ans

Evolution TDR 2022-23

	2022	2023
C.OPTIMA	7500	7500
UNITAK	10875	10875
RLC	5750	7800
QUALITY PARTNER	7500	7500
	31625	33675

TDR



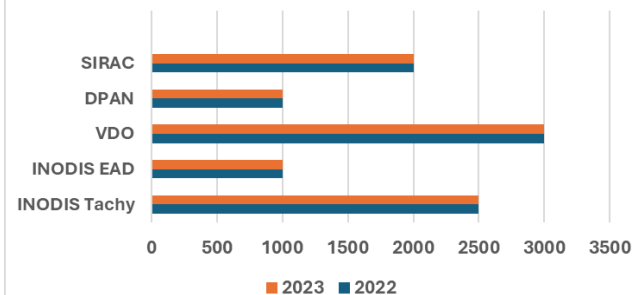
Le poste « soutiens » a augmenté de < 2K€> par rapport à 2022.

❖ Partenaires 2023

Evolution EQUIPEMENTIERS

	2022	2023
INODIS Tachy	2500	2500
INODIS EAD	1000	1000
VDO	3000	3000
DPAN	1000	1000
SIRAC	2000	2000
	9500	9500

Fabricants



Le poste « PARTENARIAT » n'a pas évolué par rapport à 2022.



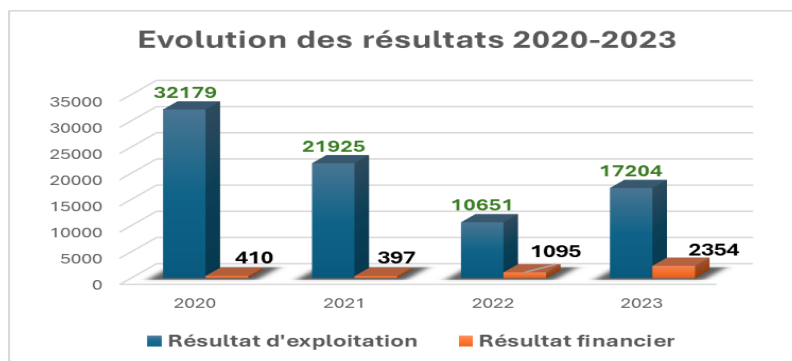
❖ Exercice comptable 2023

L'exercice comptable est lu en détaillant les principaux comptes.

► Aucun commentaire n'est formulé

Diminution des charges externes de 11K€ (diminution des frais mises en place des visioconférences), et augmentation des soutiens TDR et Partenaires pour 3K€ par rapport à 2022

Évolution des résultats 2020-2023



❖ Formalités légales

Mr Denis SIMON dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1°) un exemplaire de la lettre de convocation et des pièces annexées à cette convocation
- 2°) la feuille de présence de l'Assemblée
- 3°) le projet de résolutions qui sera soumis à l'Assemblée
- 4°) le rapport moral de Président
- 5°) le rapport financier du Trésorier

Monsieur Denis SIMON rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ❖ **Approbation du procès-verbal de la précédente AGO en date du 25/05/2023,**
 - ❖ **Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,**
 - ❖ **Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31/12/2023,**
 - ❖ **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et affectation du résultat,**
 - ❖ **Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration,**
 - ❖ **Élection des membres du Conseil d'Administration,**
 - ❖ **Pouvoirs à donner en vue des formalités**
-



Les résolutions sont alors soumises aux voix :

✓ **Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le procès-verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Deuxième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

✓ **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2023 font apparaître un bénéfice de 17.204 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la sorte :

Au poste « réserves/fonds associatifs », 17.204 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en conséquence de la précédente décision, approuve les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Sixième résolution :**

Mr Denis SIMON rappelle les attributions du conseil d'administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur définies par les statuts.

Il invite les membres de l'association qui le désirent à se porter candidats pour exercer un mandat d'administrateur. Les candidats se font connaître et se présentent. Ils déclarent chacun qu'ils acceptent par



avance les fonctions auxquelles ils postulent et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Sont candidats aux postes d'administrateur nommés par collège.

Collège A : 6 sièges

- « Eric LOURADOUR »
- « Francine PASCAL »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Vincent VIDAL »

Collège B : 7 sièges

- « Stéphane BLANDIN »
- « Jérôme BRUNNER »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoît MIGEON »
- « Serge RAPAPORT »
- « Robby VANDENBERGHE »

Collège C : 4 sièges

- « Stéphan CHAUWIN »
- « Gildas PINTAUD »
- « Myriam PLACHESI EVELLIN »
- « Emmanuel PRUDON »

La résolution suivante est mise aux voix.

Tableau des pouvoirs ci-dessous :

Dénomination	Adresse	CP	Ville	Pouvoirs
ACBS+	ZAC du Moulin Leblanc	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	B.MIGEON
AD POIDS LOURDS	70 Avenue Dr BETOUS	40280	ST PIERRE DU MONT	S.RAPAPORT
AURENSAN	Rue des 3 réseaux	24660	COULOUNIEUX	J.BRUNNER
BED	Rue des Trois Réseaux	90400	DANJOUTIN	D.SIMON
CETIFA	ZA le Bel Air	12000	RODEZ	B.MIGEON
DURAND	36Petite Rue de la Plaine	38300	BOURGUOIN JALLIEU	J.BRUNNER
GARLOUIS CENTRE DE CONTRÔLE	7 Rue de la Gravière	67456	MUNDOLSHEIM	D.SIMON
MCRV VERIFICATION	276 Rue André BOULLE	30100	ALES	D.SIMON
MORES PNEUS	980 BD St Vincent	40990	ST PAUL LES DAX	D.SIMON
PYRAME PLUS	54 Rue du Rémoulaire	13300	SALON DE PROVENCE	E.LOURADOUR
PYRAME XL	470 Rue Victor Baltard	13290	AIX EN PROVENCE	V.VIDAL
STS	13 Rue Colbert	26700	PIERRELATTE	E.LOURADOUR



Tous les candidats du Collège A ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège B ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

Tous les candidats du Collège C ont été élus à l'unanimité, 0 abstention.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne, pour une durée d'un an, en qualité de membres du Conseil d'Administration :

- « Stéphane BLANDIN »
- « Jérôme BRUNNER »
- « Stéphan CHAUWIN »
- « Sylviane LE BORGNE »
- « Eric LOURADOUR »
- « Carlos MAESTRO »
- « Benoit MIGEON »
- « Francine PASCAL »
- « Gildas PINTAUD »
- « Myriam PLACHESI EVELLIN »
- « Emmanuel PRUDON »
- « Serge RAPAPORT »
- « Stéphane RAVION »
- « Denis SIMON »
- « Vincent TOUZANNE »
- « Robby VANDENBERGHE »
- « Vincent VIDAL »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

✓ **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture, par les membres du bureau.

Denis SIMON

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Denis Simon', with a stylized flourish at the end.

Benoit MIGEON

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Migeon', with a large loop and a horizontal stroke.